

### BUREAU COMMUNAUTAIRE SÉANCE DU 4 JUILLET 2023 À 18H00

## Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération 1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

### Présents :

Pouvoir de Michel FRUGIER BERETTI Renaud AIX-LES-BAINS **GUIGUE** Thibaut AIX-LES-BAINS MONTORO-SADOUX Marie-Pierre AIX-LES-BAINS **BOURDEAU DRIVET Jean-Marc** 4 CROZE Jean-Claude **BRISON SAINT INNOCENT** 5 Pouvoir de Nathalie FONTAINE **BARBIER Marie-Claire CHINDRIEUX** 6 BEAUX-SPEYSER Danièle DRUMETTAZ-CLARAFOND 7 **JACQUIER Nicolas** 8 DRUMETTAZ-CLARAFOND Départ après la 8<sup>ème</sup> délibération **BRAISSAND Jean-François** 9 **ENTRELACS** MAITRE Florian 10 **GRESY-SUR-AIX NOVELLI** Julie LA BIOLLE 11 MORIN Bruno 12 LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT **MERCAT Nicolas** LE BOURGET DU LAC 13 Départ après la 1ère délibération **FONTAINE** Nathalie 14 MERY **CLERC Daniel** 15 MOTZ FILIPPI Laurent 16 MOUXY RUFFIEUX ROGNARD Olivier 17 Pouvoir d'Antoine HUYNH **GELLOZ Bernard** 18 SAINT OFFENGE SAINT PIERRE DE CURTILLE DILLENSCHNEIDER Gérard 19 **TOUGNE-PICAZO Brigitte** 20 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE LOISEAU Jean-Claude **TRESSERVE** 21 AGUETTAZ Robert 22 VIVIERS-DU-LAC MERCIER Yves **VOGLANS** 23

20 communes présentes

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 27 juin 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 14 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 23 présents et 25 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



## **DÉLIBÉRATION**

Année : 2023 N°:13 Exécutoire le : 1 1 JUIL. 2023

Publiée le : 1 1 JUIL. 2023 Visée le : 1 1 JUIL. 2023

#### **TOURISME**

Autorisation d'urbanisme pour l'installation de toilettes sèches autonomes sur le site des Gorges du Sierroz sur la commune de Grésy-sur-Aix

Monsieur le Président rappelle que les Gorges du Sierroz ont été ouvertes au public suite au réaménagement du site réalisé par Grand Lac en juillet 2021. Il est aujourd'hui nécessaire d'installer des sanitaires publics sur le site.

Le coût des travaux est estimé à 66 000 € TTC.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le Président à déposer les demandes d'autorisations du droit du sol nécessaires.

Les crédits sont inscrits au budget principal, opération 143.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,

AUTORISE Monsieur le Président à déposer les demandes d'autorisations du droit du sol nécessaires.

Aix-les Bains, le 4 juillet 2023

Le P ident, BERETT Rena

La secrétaire de séance, Julie NOVELLI

Alle

Délégués en exercice : 31

- Présents : 21

Présents et représentés : 24

Votants: 24 Four: 24 Contre: 0 Abstentions: 0 Blancs: 0

# Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Délibération 13 : Autorisation d'urbanisme pour l'installation de toilettes sèches autonomes sur le site des Gorges du Sierroz sur la commune de Grésy-sur-Aix

Date de transmission de l'acte :

11/07/2023

Date de réception de l'accusé de

11/07/2023

réception:

Numéro de l'acte :

D4631 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte :

073-200068674-20230704-D4631-DE

Date de décision

04/07/2023

Acte transmis par

ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte 🖫

2. Urbanisme

2.2. Actes relatifs au droit d occupation ou d utilisation des sols